

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD144

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« délivré »,

le mot :

« accordé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.